



DROITS DES LGBTI : FOIRE AUX QUESTIONS

Que signifie le sigle LGBTI ?

Le sigle LGBTI correspond à lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. Si ces termes sont de plus en plus fréquents partout dans le monde, d'autres noms sont souvent employés dans différentes cultures pour désigner les personnes attirées par des personnes du même sexe, celles dont l'identité de genre ne correspond pas à leur sexe biologique, celles qui ont une identité sexuelle non binaire et celles dont les caractéristiques sexuelles ne correspondent pas aux définitions classiques de la masculinité et de la féminité. Il s'agit notamment des termes hijra, meti, lala, skesana, motsoalle, mithli, kuchu, kawein, travesti, muxé, fa'afafine, fakaleiti, hamjensgara ou encore « être aux deux esprits ». Dans le contexte des droits de l'homme, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) se heurtent à la fois à des difficultés communes à tous et à des problèmes distincts. Les intersexes (les personnes qui sont nées avec des caractéristiques sexuelles atypiques) sont souvent victimes des mêmes violations des droits de l'homme que les LGBT, ainsi qu'il est expliqué ci-après.

Qu'entend-on par orientation sexuelle?

L'orientation sexuelle fait référence à l'attraction physique, sentimentale ou émotionnelle que l'on éprouve pour d'autres personnes. Nous avons tous une orientation sexuelle, qui fait partie intégrante de notre identité. Les gays et les lesbiennes sont attirés par des personnes du même sexe, les hétérosexuels par des personnes du sexe opposé, et les bisexuels par des personnes des deux sexes. L'orientation sexuelle est indépendante de l'identité de genre.

Qu'entend-on par identité de genre?

L'identité de genre est le sentiment profond d'appartenir à un genre donné. L'identité de genre d'une personne correspond souvent à son sexe biologique. Toutefois, chez les transgenres, cette identité ne correspond pas au sexe avec lequel ils sont nés.

Que signifie le terme transgenre?

Le terme « transgenre » (parfois abrégé en « trans ») est une appellation générique qui désigne un large éventail d'identités et englobe les transsexuels, les travestis et les personnes qui se revendiquent d'un troisième genre ou d'une identité sexuelle non binaire, ainsi que d'autres personnes dont l'apparence et les caractéristiques sont considérées comme atypiques. Les femmes transgenres se sentent femmes mais ont été considérées comme appartenant au sexe masculin à la naissance tandis que les hommes transgenres se sentent hommes mais ont été considérés comme appartenant au sexe féminin à la naissance. Certaines personnes transgenres ont recours à la chirurgie ou prennent des hormones pour mettre leur corps en conformité avec leur identité de genre, d'autres pas.

Qu'entend-on par intersexe?

Les intersexes (ou personnes intersexuées) sont les personnes dont l'anatomie sexuelle, les organes génitaux, le fonctionnement hormonal ou la structure chromosomique ne correspondent pas aux définitions classiques de la masculinité et de la féminité. Ces caractéristiques peuvent se manifester à la naissance ou plus tard dans la vie. Un intersexe peut se considérer comme un homme, une femme, les deux, ni l'un ni l'autre ou autre chose. L'intersexualité ne détermine ni l'orientation sexuelle, ni l'identité de genre.

Qu'entend-on par homophobie, biphobie et transphobie?

L'homophobie est un sentiment de peur, de haine ou d'aversion irrationnelles envers les lesbiennes et les gays, la biphobie un sentiment de peur, de haine ou d'aversion irrationnelles envers les bisexuels, et la transphobie un sentiment de peur, de haine ou d'aversion irrationnelles envers les transgenres. Le terme « homophobie » peut parfois désigner un sentiment de peur, de haine ou d'aversion envers les LGBT en général.





À quelles formes de violations des droits de l'homme les LGBTI sont-ils exposés ?

Partout dans le monde, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres sont à tout âge susceptibles d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux, notamment des agressions physiques, des enlèvements, des viols et des assassinats. Dans plus d'un tiers des pays du monde, les LGBT peuvent être arrêtés et emprisonnés (et, dans au moins cinq pays, exécutés) au motif qu'ils ont des relations homosexuelles privées consenties. Les personnes transgenres se voient souvent refuser des papiers d'identité correspondant au genre de leur choix, sans lesquels elles ne peuvent travailler, voyager, ouvrir un compte bancaire ou accéder à des services. Les enfants intersexués, qui subissent parfois des violences du fait de leur apparence, notamment des pratiques néfastes telles que des traitements chirurgicaux inutiles et d'autres interventions réalisées sans leur consentement éclairé, continuent d'être exposés à la violence et à la discrimination une fois adultes. Les enfants et les adolescents LGBTI sont victimes de harcèlement et de discrimination à l'école et les jeunes sont parfois chassés de chez eux par leurs parents, internés de force dans un établissement psychiatrique ou obligés de se marier en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou supposée. Bien souvent, les États ne protègent pas suffisamment les LGBTI contre les traitements discriminatoires dans la sphère privée, notamment sur le lieu de travail et dans le domaine de l'accès au logement, à l'éducation et à la santé.

Existe-t-il une raison quelconque d'ériger l'homosexualité en infraction et de pénaliser les personnes transgenres ?

Non. Le fait d'ériger en infraction les relations sexuelles privées consenties, qu'elles soient homosexuelles ou hétérosexuelles, constitue une violation du droit à la vie privée. Les lois qui interdisent les relations homosexuelles consenties sont également discriminatoires et, là où elles sont appliquées, portent atteinte au droit d'être protégé contre les arrestations et les détentions arbitraires. Plus de 70 pays ont des lois qui condamnent les relations homosexuelles privées consenties et, dans cinq pays au moins, de telles relations sont passibles de la peine capitale. Les peines infligées aux personnes transgenres en application de ces lois ou d'autres instruments interdisant expressément le travestissement constituent également une violation de leurs droits fondamentaux à la non-discrimination, à la liberté d'expression et à la protection contre les arrestations et les détentions arbitraires. Outre qu'elles portent atteinte aux droits fondamentaux, ces lois discriminatoires engendrent des comportements hostiles envers les LGBT et exacerbent la violence et la discrimination à leur égard. Elles entravent également les efforts entrepris pour mettre fin à la propagation du VIH en dissuadant ces personnes de se faire dépister et traiter de crainte d'être victimes de stigmatisation, de discrimination et de mauvais traitements.

LESBIENNES, GAYS & BISEXUELS

L'orientation sexuelle fait référence à l'attraction physique, sentimentale ou émotionnelle que l'on éprouve pour d'autres personnes.

TRANSGENRE

L'identité de genre d'une personne correspond souvent à son sexe biologique. Toutefois, chez les transgenres, cette identité ne correspond pas au sexe avec lequel ils sont nés.

INTERSEXE

Les intersexes sont les personnes dont l'anatomie sexuelle, les organes génitaux, le fonctionnement hormonal ou la structure chromosomique ne correspondent pas aux définitions classiques de la masculinité et de la féminité.





Les homosexuels et les transgenres n'existent-ils que dans les pays occidentaux ?

Non. Les LGBT sont représentés dans tous les pays, dans tous les groupes ethniques, à tous les niveaux socioéconomiques et dans toutes les collectivités. Il est faux d'affirmer que l'attirance entre personnes du même sexe et l'identité transgenre sont des phénomènes occidentaux. Toutefois, bon nombre de lois pénales utilisées de nos jours pour réprimer les LGBT sont d'origine occidentale et ont souvent été imposées au XIXe siècle par les puissances coloniales de l'époque.

Les LGBTI ont-ils toujours existé ?

Oui. Les personnes attirées par des personnes du même sexe, celles dont l'identité et l'expression de genre ne correspondent pas à leur sexe biologique et les personnes intersexuées ont toujours fait partie de nos collectivités. On en trouve des exemples partout et à toutes les époques, des peintures rupestres préhistoriques d'Afrique du Sud et des dessins décorant les tombes égyptiennes aux anciens textes médicaux d'origine indienne et aux premiers textes de la littérature ottomane. De nombreuses cultures sont traditionnellement ouvertes aux LGBTI, notamment plusieurs sociétés asiatiques qui ont toujours reconnu l'existence d'un troisième genre.

Est-il possible de changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne ?

Non. Les efforts visant à changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne s'accompagnent souvent de violations des droits de l'homme et provoquent de graves traumatismes. C'est notamment le cas des traitements psychiatriques imposés pour « guérir » (sic) des personnes de leur attirance pour des personnes du même sexe ou du viol dit « de correction » commis contre des lesbiennes dans le but avoué de les « ramener dans le droit chemin ». Ce sont les attitudes sociales négatives qui stigmatisent les LGBT et exacerbent la violence et la discrimination à leur égard qu'il faut changer.

L'accès à des informations sur les LGBTI constitue-t-il une menace pour le bien-être des enfants ?

Non. L'accès à des informations sur les LGBTI ou la fréquentation de ces personnes est sans effet sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des mineurs et ne saurait porter atteinte à leur bien-être. Au contraire, il est indispensable de dispenser à tous les jeunes une éducation sexuelle adaptée à leur âge afin de leur permettre d'avoir des rapports physiques sains et respectueux et de se protéger des maladies sexuellement transmissibles. Le déni d'information dans ce domaine contribue à la stigmatisation et peut amener les jeunes LGBTI à se sentir isolés et déprimés, ce qui peut les pousser à abandonner leurs études et contribuer à une augmentation du taux de suicide.

Les lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenres présentent-ils un danger pour les enfants ?

Non. Il n'existe aucun lien entre l'attirance pour une personne du même sexe ou l'identité transgenre et la maltraitance des enfants. Dans le monde entier, les LGBT peuvent être de bons parents, de bons enseignants et de bons modèles pour les jeunes. Les présenter comme des « pédophiles » ou comme des personnes dangereuses pour les enfants est totalement erroné et insultant et a pour effet de détourner l'attention de la nécessité d'adopter des mesures sérieuses et appropriées pour protéger tous les enfants, y compris ceux qui s'efforcent d'assumer leur orientation sexuelle et leur identité de genre.



Le droit international des droits de l'homme s'applique-t-il aux LGBTI ?

Oui, le droit international des droits de l'homme s'applique à tous et fait obligation aux États de veiller à ce que toute personne, sans distinction aucune, puisse exercer pleinement ses droits. L'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles d'une personne sont des attributs, au même titre que la race, le sexe, la couleur ou la religion. Les spécialistes des droits de l'homme de l'ONU ont confirmé que le droit international interdisait toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles.

Le fait de priver les LGBTI de leurs droits fondamentaux peut-il se justifier pour des raisons de religion, de culture ou de tradition ?

Non. Les droits de l'homme sont universels : tout être humain, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, doit pouvoir se prévaloir des mêmes droits. Si le contexte historique, culturel et religieux joue un rôle important, tous les États, quels que soient leur régime politique, leur système économique et leur héritage culturel, ont le devoir de promouvoir et de protéger les droits de tous, sans discrimination.

